

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-cinquième session**  
Point 164 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme  
international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 2 novembre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur une attaque terroriste qui s'est produite aujourd'hui au coeur de Jérusalem.

Aujourd'hui, à 15 heures environ, heure locale, une bombe transportée dans une automobile a explosé près d'un lieu où il y avait foule, la place du marché de Mahane Yehuda, qui avait déjà été la cible d'activités terroristes. L'explosion a fait deux morts parmi des civils, M. Chanan Levy et Mme Ayelet Hashahar-Levy, et a blessé plusieurs personnes qui se trouvaient à proximité.

Dans une déclaration publiée par des agences de presse à Beyrouth, le Jihad islamique a revendiqué cette attaque en disant : « Les Brigades d'Al-Qods (Jérusalem), bras armé du Jihad islamique en Palestine, se déclarent responsables de l'opération héroïque menée cet après-midi au coeur de la Jérusalem occupée. » À Gaza, le chef du Hamas, Mahmoud a-Zahar, s'est félicité de l'explosion de cette bombe.

Israël tient l'Autorité palestinienne pour responsable de cette atrocité. Au cours des dernières semaines, l'Autorité palestinienne a libéré des dizaines de terroristes du Hamas et du Jihad islamique, emprisonnés pour terrorisme après avoir été reconnus coupables d'attaques lancées contre des Israéliens. Le Président Arafat a aussi invité des dirigeants de ces organisations à participer à des réunions du Conseil, soutenant ainsi leurs tactiques tacitement, sinon de manière directe. À de nombreuses reprises, Israël a mis en garde l'Autorité palestinienne contre de telles actions qui, outre qu'elles constituent une violation flagrante des accords que nous avons signés, ouvriraient la voie à des attaques terroristes à l'intérieur d'Israël. L'Autorité palestinienne n'a pas tenu compte de ces avertissements et, aujourd'hui, nous avons vu quels étaient les résultats tragiques de cette inattention.

Il convient de noter que cette attaque se produit moins de 24 heures après la conclusion d'un accord entre le Président Arafat et le Ministre de la coopération ré-

gionale, Shimon Peres, accord aux termes duquel les deux parties sont convenues de coopérer de nouveau pour assurer la sécurité et de prendre des mesures pour mettre en oeuvre les dispositions de l'accord de Charm el-Cheikh.

Nous demandons une fois de plus aux dirigeants palestiniens de s'acquitter de leur obligation de mettre un terme aux hostilités et à toute forme d'incitation dans les médias officiels, ainsi que de s'abstenir de donner leur assentiment, fût-ce de manière indirecte, à tout acte de terrorisme dirigé contre des civils israéliens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 164 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(*Signé*) Yehuda **Lancry**

---